

Patrick BLOCHEDéputé de Paris
Maire du 11^e arrondissement**Monsieur Frédéric BOBAY**5 rue Charrière
75011 PARIS

Paris, le 30 MARS 2010

Réf : PB/JP/JD

Cher Monsieur, Cher Ami,

Un vœu relatif à la préservation du bâtiment du 22 rue Basfroi a été voté par le Conseil de Quartier Bastille Popincourt le 10 décembre 2009. Aussi, je souhaitais vous apporter les informations aujourd'hui à ma disposition sur cette opération, qui fait l'objet d'une attention particulière de la Municipalité du 11^e arrondissement.

Il y a trois ans, le bâtiment du 22, rue Basfroi, témoignage patrimonial de l'architecture du faubourg au XVII^e siècle, a été préservé de la démolition par le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, avec mon soutien et celui de l'ensemble des élus de la municipalité du 11^e arrondissement. Cet arbitrage a été rendu à la condition de ne pas revenir sur le principe de la construction de logements sociaux aux 20 et 24 rue Basfroi.

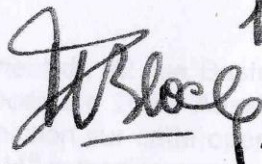
Force est de constater que, depuis, la friche autour de la maison existe toujours et que l'état du bâtiment s'est fortement dégradé. Dès lors, comme Maire du 11^e arrondissement, je ne pouvais me satisfaire de ce statu quo. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative de présenter un vœu voté par la majorité du Conseil d'arrondissement, le 21 septembre dernier, dont l'objet principal était de débloquer un aménagement engagé il y a près de 20 ans. Ce vœu demandait notamment à la Ville de Paris de dégager les financements nécessaires pour la réhabilitation de la maison du 22 rue Basfroi.

Saisie de cette question par la Mairie du 11^e arrondissement lors de la séance du Conseil de Paris du 30 septembre, la Ville de Paris a adopté le principe qu'une consultation de maîtrise d'oeuvre soit engagée par Paris-Habitat pour la réalisation de logements sociaux aux 20 et 24 rue Basfroi, et qu'une confortation définitive de la maison du 22 rue Basfroi soit réalisée au plus vite afin de permettre sa reconversion dans le respect des règles applicables aux immeubles protégés par le PLU.

Cette solution permettrait par conséquent de réaliser à la fois une cinquantaine de logements sociaux et de préserver le bâtiment du 22, rue Basfroi. Nous espérons que les prochaines études techniques et financières en cours confirmeront la possibilité de mener de front ces deux objectifs. Le contexte budgétaire contraint auquel est confrontée la Mairie de Paris a amené dernièrement Bertrand Delanoë, Maire de Paris, à faire étudier par les services de la Ville et de Paris Habitat la faisabilité financière de cette opération.

Je vous informerai bien entendu de la suite qui sera donnée à cet aménagement que la Mairie du 11^e arrondissement souhaite mener dans les meilleurs délais. Dans cette perspective, la municipalité du 11^e arrondissement s'engage à réunir un comité de suivi local associant notamment le Conseil de quartier et les riverains de la rue Basfroi dès que les résultats des études en cours seront communiqués.

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les*

plus fidèles.**Patrick BLOCHE**